

Jolliet, qui vous demande en grâce de vouloir bien l'employer à enseigner la navigation.

« Je vous demande encore, Monseigneur, quelque gratification pour la carte que je vous envoie, qui est un travail de quarante-neuf voyages qu'il a faits pour prendre les connaissances nécessaires de cette rivière, qui est très difficile en plusieurs endroits, surtout à ceux qui ne sont pas accoutumés d'y venir sitôt que les glaces sont passées. Le sieur des Hayes vérifiera si cette carte est juste. Mais, Monseigneur, il (Jolliet) me dit qu'il ne peut faire cet ouvrage avec une simple chaloupe et qu'il luy faut une barque et un canot. Il vous doit rendre compte de ses raisons.

« Il serait bien nécessaire de prendre plus de connaissance de la Baye de St-Laurent que nous n'en avons, par le défaut des cartes. Si l'on est obligé de prendre une barque, il serait bon que cette dépense ne se fit pas pour un ouvrage à demy ; si j'avais osé, je vous aurais renvoyé le dit sieur des Hayes, parce que je crois que le sieur Jolliet vous aurait bien fait cet ouvrage ; mais j'ay creu qu'estant icy par vos ordres, ce n'estait pas à moy à raisonner là dessus. Ayez la bonté, Monseigneur, de me faire sçavoir vos ordres là dessus, et si vous voulez vous servir de Jolliet, qui a une barque à luy. Il m'a donné un mémoire de projets pour des pesches où il réussiroit si vous aviez la bonté de le secourir. Je vous envoie, Monseigneur, un mémoire de la dépense qu'il faudra faire pour l'équipement de la barque du sieur des Hayes, affin que vous y donniez ordres.

» Je suis avec bien du respect,

» Monseigneur,

» Votre très humble, très obligé et très obéissant serviteur,

(signé) LE M^{IS} DE DENONVILLE »

L'année suivante Denonville demande la reprise des cours d'hydrographie à Québec, et parle en termes sympathiques de l'explorateur qui a fourni des données si précises sur le fleuve et la « Baye » de Saint-Laurent. Il écrit au ministre, à la date du 8 mai 1686 :

« J'ai eu l'honneur de vous demander qu'il serait bien utile au roi et au pays d'avoir ici quelqu'un qui enseignât les principes de la navigation. Les pères Jésuites en ont eu un qui s'est dit adonné à eux, lequel a fait tout ce que nous avons eu de gens qui ont entendu la navigation, et qui servent nos marchands. Il y a du tems que cet homme est mort ; à moins que le roi ne donne quelque chose pour cela, nous n'aurons plus personne ; cependant nous manquons de pilotes, en étant mort cinq depuis trois ans, dont le pays souffre beaucoup.

» Jolliet s'est donné l'honneur de vous écrire ; je souhaiterais fort que vous eussiez la bonté de lui marquer, par quelque gratification, que vous êtes content de son application à reconnaître le fleuve dont je vous ai envoyé la carte.

» Le sieur Deshayes s'est fort promené le long des rivages du fleuve au dessous de Québec, en attendant que

la navigation fût ouverte pour descendre à l'embouchure ; il s'attachera à marquer les endroits difficiles et le lieu où il faudrait un réduit dans une île pour empêcher les navires de venir ici si nous avions un ennemi puissant à craindre par la mer ».

Cette même année 1686, le sieur Jean-Baptiste-Louis Franquelin, mathématicien et dessinateur excellent, fut nommé « Maître d'Hydrographie pour le Roy à Québec ». Il était ami de Louis Jolliet et avait dessiné pour lui, sur parchemin, l'année précédente, une grande carte de 3 m. 30 c. par 60c. qui est conservée aux archives du dépôt des cartes de la marine, à Paris. Cette carte, dit Harrisse, porte le numéro 229, et est intitulée comme suit :

« Carte du grand Fleuve St-Laurens, dressée et dessinée sur les mémoires et observations que le Sr Jolliet a très exactement faites en barq : et en canot en 46 voyages, pendant plusieurs années, par Jean Baptiste Louis Franquelin, 1685.

» 2^e Cartouche : A Monsieur LE MARQUIS DE SEIGNELEY. Par JOLLIET ».



CHAPITRE TREIZIÈME

Événements politiques. — Les Iroquois. — Les colons de la Nouvelle-Angleterre. — Le siège de Québec. — Un naufrage à Anticosti. — Le Labrador océanique. — Projet d'exploration.

PENDANT que Jolliet nourrissait les projets d'exploration qu'il avait exposés au gouverneur, de graves événements se préparaient dans la colonie et au delà des frontières. Dès son arrivée à Québec, le marquis de Denonville avait vu clair dans les affaires d'Amérique ; c'étaient les Anglais de la colonie voisine, plus encore que les Iroquois, qui étaient à redouter. La cour, à qui il fit part de ses observations sur les affaires canadiennes, ne tint aucun compte de ses opinions ; elle lui prescrivit de porter la guerre chez les Iroquois — ce qu'il était déjà disposé à faire — mais de ne rien entreprendre contre les colons de la Nouvelle-York et de la Nouvelle-Angleterre, la diplomatie se chargeant de régler les différends qui pourraient surgir entre Français et Anglais en Amérique.

Or, les Anglais d'Amérique n'avaient rien de la docilité des colons du Canada à l'endroit des ordres venus d'outre-mer. Qu'on en juge par ce discours tenu par le colonel Dongan aux députés des cantons iroquois, réunis

en conseil en 1688 : « Comme notre père le roi d'Angleterre le désire, il faut mettre bas la hache, mais gardez-vous bien de l'enterrer. Cachez-la sous l'herbe, afin de la reprendre s'il en est besoin. Mon roi me défend de vous fournir des armes et des munitions si vous entreprenez la guerre contre les Français ; mais ne craignez point, car je vous fournirai à mes dépens ce qui vous sera nécessaire, si la guerre continue. Tenez-vous sur vos gardes, et de peur que les Français ne vous surprennent, entretenez un parti de guerriers sur le lac Champlain et un autre sur la grande rivière (1) ».

C'est ainsi que Jacques II, l'allié de Louis XIV, était obéi par ses sujets d'Amérique.

On ne se rendait pas compte de ces choses à Versailles. Deuonville, en vrai militaire, se conforma strictement aux ordres qui lui furent signifiés, et ne chercha pas à faire prévaloir ses opinions personnelles au sujet des Anglais ou Anglo-Américains. Il envahit le pays des Tsonnon-touans, où il brûla deux ou trois bourgades, désertées par leurs habitants, et ravagea la moisson d'alentour. Cette expédition avait été précédée du regrettable guet-apens de Catarakoui. (1687.)

Le roi de France avait écrit à M. de LaBarre, dès le mois de juillet de l'année 1684 : « Comme il importe au bien de mon service de diminuer autant qu'il se pourra le nombre des Iroquois, et que d'ailleurs ces sauvages, qui sont fort et robustes, serviront utilement sur mes galères,

(1) *Documents de Paris*, première série, vol. V. Relations des événements de la guerre, &c., — 9 octobre 1688. Texte cité par Ferland.

je veux que vous fassiez tout ce qui sera possible pour en faire un grand nombre prisonniers de guerre, et que vous les fassiez passer en France ».

Les mêmes instructions avaient été données à M. de Denonville et à l'intendant, M. de Champigny, et c'est surtout sur celui-ci que pèse la responsabilité de la « surprise » du Fort Frontenac. Le roi avait recommandé de faire des « prisonniers de guerre », non pas de s'emparer de visiteurs désarmés. Il n'en est pas moins vrai que l'envoi à Marseille de captifs iroquois était la réalisation d'un vœu émis par le souverain.

Les représailles furent terribles.

La faveur dont Denonville fut entouré à son retour en France s'explique par le fait qu'il ne portait pas l'entière responsabilité de la politique qu'il avait suivie. La cour voulant réparer l'erreur qui avait été commise, et à la demande du gouverneur lui-même, résolut de rapatrier les captifs iroquois. Afin d'effacer le plus possible toute trace du passé, elle rappela le marquis de Denonville et renvoya au Canada le comte de Frontenac, l'ancien gouverneur qui avait su prendre un si grand ascendant sur toutes les nations indigènes. De sorte que les Iroquois apprirent en même temps le retour de leurs frères et l'arrivée à Québec de l'Ononchio dont le faste militaire les avait autrefois éblouis.

Le chevalier d'Au fut envoyé avec trois interprètes chez les Iroquois des cantons pour annoncer la double nouvelle et disposer favorablement les esprits. D'après M. l'abbé Bois, ce serait à Louis Jolliet que l'on aurait

confié cette délicate mission. Nous devons avouer que, dans les documents de l'époque qu'il nous a été donné de consulter, nous n'avons trouvé aucune trace de cette ambassade de Louis Jolliet chez les Iroquois. Le chevalier d'Au se nommait Pierre d'Au-Jolliet : le savant abbé aurait-il confondu ce personnage avec le découvreur du Mississippi ?

Si les relations avec les Iroquois tendaient à s'améliorer, il en était tout autrement à l'égard des colons de la Nouvelle-Angleterre. Le 7 mai 1689, le prince d'Orange, devenu Guillaume III, avait formellement déclaré la guerre à Louis XIV : l'hostilité des Anglo-Américains, ses partisans, contre la colonie canadienne, se manifesta, dès l'année suivante, par une expédition formidable dirigée par l'amiral Sir William Phips. Une flotte de trente-quatre vaisseaux partit de Boston, s'engagea dans le golfe et le fleuve Saint-Laurent, et vint, le 16 octobre, s'arrêter en face de Québec, alors peu préparé à soutenir un siège. En 1690 comme au siècle suivant (en 1711 et en 1759), les ennemis détruisirent tous les établissements du bas du fleuve qu'ils purent atteindre, sur les côtes ou dans les îles. C'est ainsi que le fort de Jolliet, à Anticosti, fut incendié, de même que son établissement des îles de Mingan. Les Anglo-Américains eurent eux-mêmes à regretter cet inutile vandalisme, car, quatre ou cinq semaines plus tard, après l'échec subi par Phips devant Québec, un de leurs vaisseaux, un brigantin commandé par le capitaine John Rainsford, vint s'échouer sur la pointe ouest d'Anticosti (la Pointe-aux-Anglais), et ceux

des naufragés qui ne furent pas engloutis dans les flots endurèrent beaucoup de froid et de misères faute d'abri et de secours d'aucune sorte.

En remontant le Saint-Laurent, non loin de Tadoussac, le vaisseau amiral rencontra une barque venant de Québec, dans laquelle se trouvaient Madame de LaLande, sa fille Madame Louis Jolliet, et Monsieur de Grandville. Celui-ci se rendait en éclaireur dans le bas du fleuve, où un grand nombre de vaisseaux portant pavillon anglais avaient été signalés par un envoyé abénaquis. M. de Grandville ne soupçonnait pas que les ennemis fussent si près de Québec, et il avait cru pouvoir sans inconvénients partir dans le même bateau que Madame de LaLande, Madame Jolliet et quelques autres, qui se rendaient à Mingan ou à Anticosti.

Les deux dames et leurs compagnons furent faits prisonniers, et assistèrent à bord du *Six Friends* au bombardement de Québec, et, finalement, à la déroute des assiégés.

Dans sa relation du siège de Québec de 1690, Charlevoix dit que les ennemis, découragés et humiliés, se décidèrent, le 23 octobre, à s'en retourner à Boston. « Sur le soir, la flotte leva les ancres et se laissa dériver à la marée. Le vingt-quatre elle mouilla à l'*Arbre Sec* (île d'Orléans) ; elle emmenait un grand nombre de Français qui avaient été faits prisonniers en différentes rencontres, et, entre autres, le sieur Trouvé, prêtre, que Plhips avait détenu depuis la prise de Port-Royal, M. de Grandville et les Demoiselles Jolliet et de LaLande. Cette der-

nière, voyant qu'on ne parlait ni de rançon, ni d'échange, demanda à l'amiral s'il n'aimerait pas mieux retirer les Anglais prisonniers en Canada que d'emmener à Boston des Français dont il serait embarrassé, et s'offrit d'aller faire, de sa part, au comte de Frontenac, la proposition d'un échange où les deux nations trouveraient également leur avantage. Son offre fut acceptée ; elle fut conduite à Québec et eut encore moins de peine à résoudre le gouverneur-général à entrer en négociations sur cet article avec l'amiral anglais. M. de Frontenac lui envoya même son capitaine des gardes, chargé d'un plein pouvoir, et, comme le nombre de prisonniers était à peu près égal de part et d'autre, le traité fut conclu sans aucune difficulté et exécuté de bonne foi ».

Parlant de ce qui advint après la déroute de Phips, Cotton Mather, cité par M. Ernest Myrand, dit que quatre vaisseaux de la flotte firent naufrage, et que l'un d'eux fut jeté, le 28 octobre (d'après le calendrier julien, ce qui correspondait au 7 novembre du calendrier grégorien), sur ce qu'il appelle l'île « désolée et hideuse » d'Anticosti... « There were three or four vessels which totally miscarried : one was never heard of, a second was wrecked, but most of the men were saved by another in company ; a third was wrecked, so that all the men were neither starved, drowned or slain by the Indians, except one, which, a long while after, was, by means of the French, restored ; and a fourth, a brigantine whereof captain John Rainsford was commander, having about three score men aboard, was in a very stormy night, October 28th 1690,

stranded upon the desolate and hideous island of Anticosta, an island in the mouth of the mighty river of Canada...

» The captain and his men, finding that they should be obliged to winter on the Island, built a store house and several huts to shelter themselves from the cold, with planks of the wreck ; as they were short of provisions they agreed each man's allowance to be two biscuits, half a pound of pork, half a pound of flour, one pint and a quarter of pease, and two small fish per week. It was not long before the dismal effects of hunger and cold began to appear among them, for on the twentieth of December, their surgeon died, and, after him, forty men in a few weeks. And though they were all convinced of the necessity of keeping to their allowance, unless they would at last eat each other, yet their store house was frequently broken open. An Irishman, once, got to the provisions, and eat no less than eighteen biscuits, which swelled him to such a degree that he was in great pain and was near bursting.

» On the twenty-fifth March, five of the Company resolved to venture out to sea in their skiff, which they lengthened out so far as to make a sort of cabin for two or three men, and having procured a sail, they shipped their share of provisions on board, and steered away for Boston. It was on the ninth of May before these poor wretches arrived there, through a thousand dangers from the sea and ice, and almost starved with hunger and cold ; upon their arrival, a vessel was immediately dis-

patched away to the Island and brought off the few unfortunate wretches that had been left behind ».

M. Ernest Myrand, qui, dans son volume intitulé : *Sir William Phips devant Québec*, a réuni dix-neuf relations du siège de 1690, avec beaucoup d'autres documents précieux relatifs à ce mémorable événement, fait suivre la citation de Cotton Mather, que l'on vient de lire, de la note suivante :

« Il n'en revint (des naufragés d'Anticosti) que 17, comme l'établissent des archives de l'Etat de Massachusetts. Ainsi nous lisons, à la date du 13 mai 1691, dans une ordonnance de la *General Court* de Boston, que l'héroïque capitaine John Rainsford avait laissé 21 hommes sur l'île d'Anticosti, le 25 mars précédent. Plus tard, à la date du 29 juin 1691, le *Diary* de Samuel Sewall — (Massachusetts Historical Collections, vol. V, fifth series — Sewall Papers, vol. I, page 346) — contient l'entrée suivante : « Yesterday (28 juin 1691), Rainsford arrived » with 17 men that remained alive on Anticosti, 4 dead » of small-pox since the Longboat's coming ». Des 67 hommes qui montaient, au départ de Québec, le brigantin de John Rainsford, 45 étaient morts (1) ».

(1) Le récit de ce naufrage a contribué à augmenter encore les préjugés populaires à l'endroit d'Anticosti. Nous disons « préjugés, » car si l'on supprimait les phares des côtes d'Angleterre et de France, par exemple, n'y verrait-on pas aussi se multiplier les désastres ? Or, ce qui manquait à Anticosti, c'étaient des lumières pour guider les pilotes, et des dépôts de provisions pour secourir les naufragés en cas d'accident. Ce ne fut que vers 1836 que le gouvernement du Bas-Canada établit et des phares et des dépôts de provisions sur divers points de l'île.

A ceux de nos lecteurs qui voudraient se bien renseigner sur la géogra-

Le baron de Lahontan, dont l'exactitude est souvent discutable, est le seul des écrivains contemporains à dire que Louis Jolliet fut fait prisonnier par la flotte de Phips. Ce fut cette même année 1690, ou l'année précédente, que l'explorateur Canadien fit son premier voyage au Labrador, et il écrit en 1693 que sans les pertes que lui avaient fait subir les Anglais par la destruction de ses magasins d'Anticosti et des îles de Mingan, il y aurait fait un deuxième voyage (1). La lettre qu'il adressa à M. de Lagny, intendant général du commerce de France, à la date du 2 novembre 1693, donne d'intéressants détails sur cette première exploration de Jolliet aux côtes de l'Atlantique. Nous citons :

De Québec, en Canada, le 2^e Novembre 1693.

« Monsieur,

» Aussitost que j'ay esté adverti que vous souhaitiez une de mes cartes, j'y ai travaillé avecques toute l'inclination et l'application possible. J'avais veu plusieurs fois depuis dix-huit ans tout le fleuve, et j'en avais escrit

phie physique, la faune, la flore, les ressources et l'histoire de l'île d'Anticosti, nous conseillerions de consulter le travail de M. Joseph Bouchette : *Description topographique de la Province du Bas-Canada* ; les récits de M. Faucher de Saint-Maurice publiés sous le titre : *De Tribord à Babord* ; l'ouvrage de M. l'abbé Victor Huard intitulé : *Labrador et Anticosti*, et la *Monographie de l'île d'Anticosti*, par le docteur Joseph Schmitt.

(1) Le 15 septembre 1692, le gouverneur et l'intendant (Frontenac et Champigny) écrivent au ministre que Jolliet est « chargé d'une nombreuse famille », qu'il a « beaucoup de talents pour les découvertes, auxquelles il continue de travailler actuellement, et a un établissement considérable dans l'île d'Anticosti, où il a consommé la plus grande partie de son bien ».

tous les rumbs de vent & observé les hauteurs en divers endroits comme je les ay marqués. Pour ce qui est du destroit de la baye d'Hudson, Mr d'Iberville Lemoyne en a donné ses mémoires qui sont fort justes.

» Je ne vous marque rien, Monsieur, du passage du Canseau ny de Plaisance par ce que je n'y ay pas esté, et j'ayme mieux vous donner pour le présent une carte imparfaite que défectueuse.

» A l'égard de cette mer que je nomme ici comme vers les 57^e degrés et demi de latitude, je n'en ay approché qu'à cinq ou six journées, mais les Sauvages que j'ay veus dans mon chemin m'ont assuré qu'elle est grande & qu'il n'y paraist que de l'eau du costé du nord, ce qui me fait dire qu'il est probable que toutes les terres qui font les bords du destroit d'Hudson ne sont que des isles & que l'on pourrait trouver d'autres passages qui ne seroient pas si nord & et par conséquent hors du chemin des ennemis pour entrer dans la Baye.

» Les Sauvages de cette mer inconnue n'ont jamais veu de François. Ils s'habillent de peaux de caribou, se nourrissent de sa chair & de celle de castor, quelquefois de saumons, truittes & loups-marins, dont l'huile leur sert de beurre & de vinaigre. Ils font des canots que nous ne connaissons pas.

» On trouve le long des costes du Labrador des Esquimaux qui sont en grand nombre. Quand ils n'ont pas de commodité pour faire du feu, ils mangent la viande & le poisson tout crus. Ils sont d'une taille haute, ils ont le visage & le corps blancs et les cheveux frisés ; chacun a

plusieurs femmes qui sont fort blanches & bien faites, leurs cheveux traient à terre, elles sont adroites à la couture ; toutes aussi bien que les hommes se couvrent de peaux de loups-marins & ont pour toutes sortes de choses beaucoup d'industrie.

» Sans les deux pertes considérables que j'ay faites par les Anglois, j'aurais poursuivi cette découverte, mais à moins que d'estre un peu aydé de la Cour il m'est inutile d'y songer. Vous pouvez tout, Monsieur, & je ne doute pas, si le Roi veut qu'on la fasse, que vous n'avez un jour de la joye d'avoir fait porter le premier à ces peuples barbares les lumières de l'Evangile & la connaissance de la grandeur de Sa Majesté.

» On pourrait faire un trafic assez considérable d'huyle de loup-marin & balesne avecques eux, et en chemin un peu de molue pour payer une partie des frais.

» Lorsqu'on me jugera capable de quelque chose, je seray toujours prêt à marcher & à servir avec fidélité.

» Je vous prie très-humblement, Monsieur, de donner mon plan à Mgr de Pontchartrain & de vous souvenir de ce que Mr le Comte de Frontenac vous escrit en ma faveur. Je vous en auray des obligations infinies qui ne feront pourtant pas que je sois plus que je suis,

» Monsieur,

» Votre très humble & très obéissant serviteur,

JOLLIET »

Au dos : « à Monsieur,
Monsieur de Lagny, conseiller
du Roy en ses conseils & In-
tendant général de tout le
commerce de France, à Paris ».

Le style de Jolliet a acquis à la fois de la fermeté et de la souplesse : l'évolution littéraire s'est fait sentir dans la nouvelle comme dans l'ancienne France. La volumineuse correspondance de Denonville marque, dans nos archives politiques, la fin de cette période où la syntaxe s'arrangeait souvent comme elle pouvait, la correction parfaite du langage y étant chose exceptionnelle (1).

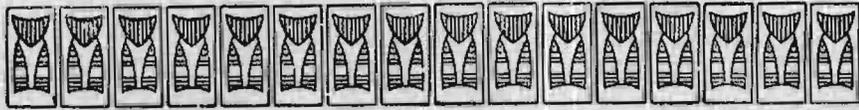
Un riche bourgeois de Québec, M. François Viennay-Pachot, allié des Juchereau de LaFerté, qui, pendant plusieurs années, avait été le pourvoyeur et l'associé de Jolliet, fournit à celui-ci tout ce qu'il lui fallait pour reprendre l'exploration du Labrador. Il fit les choses largement, — la traite d'objets de fabrication française, en échange de fourrures, de morue et d'huile de marsouin,

(1) A partir de la correspondance de Frontenac — un lettré — jusqu'à celle de Montcalm — un autre lettré — les chercheurs n'ont qu'à ouvrir les yeux pour y bien voir : tout y est clair et précis. L'œuvre des grands auteurs du dix-septième siècle est dans tout son rayonnement ; la langue qu'ils ont perfectionnée est de plus en plus connue, de plus en plus écrite.

Des amis de notre pays ont déclaré que les Canadiens d'aujourd'hui parlent la langue de Bossuet et de Pascal ; cette affirmation, vraiment trop bienveillante si on la dégage de tout contexte, a fait dire à un homme d'esprit : « La langue de Bossuet, c'est bien ambitieux ! Bossuet seul la parla de son temps ». — (Charles Gailly de Taurines, — *La Nation canadienne*, page 245). Ce même auteur parle avec éloges du langage des habitants de nos campagnes du Canada français.

devant l'indemniser de ses déboursés. Un Père franciscain récollet, trois cadets et quatorze hommes d'équipage s'embarquèrent avec Jolliet sur le navire *Saint-François*, qui partit de Québec le 28 avril 1694, en destination des îles de Mingan, du détroit de Belle-Ile et du Labrador océanique. Jolliet amenait avec lui sa femme, son fils aîné, Louis, âgé de dix-huit ans, — qui, le mois précédent, avait quitté l'habit ecclésiastique, après avoir passé un an au grand séminaire de Québec, — et les autres membres de sa famille. Il les laissa aux îles de Mingan, où Madame de LaLande avait passé l'hiver précédent. Deux de ses fils cependant — probablement Louis et Charles — l'accompagnèrent au Labrador, ainsi qu'un jeune Juchereau de LaFerté.

Le *Saint-François* était « muni de six pierriers, de quatorze pièces de canon », les navires marchands étant exposés alors à livrer bataille contre les flibustriers de toutes races et de toutes catégories.



CHAPITRE QUATORZIÈME

Voyage au Labrador. — Aumônier franciscain. — Le Père Simon de la Place, récollet, missionnaire à Anticosti et premier missionnaire chez les Esquimaux. — La côte de l'Atlantique. — Phoques et morue. — Un village d'Esquimaux. — Race, vêtements, nourriture, chants et danses de ces indigènes. — Leur caractère jovial. — Ce ne sont pas des Peaux-Rouges. — Vaste baie. — Retour.

COMME pour l'expédition de Jolliet à la baie d'Hudson, nous sommes obligés de suivre le résumé qu'a fait M. Pierre Margry du journal de l'explorateur québécois, — journal qui semble avoir été soit égaré, soit mis délibérément à l'abri des investigations des chercheurs. La « Revue Canadienne » a publié ce résumé en 1872 ; nous n'en rappellerons, et très sommairement, que ce qui concerne le Labrador proprement dit.

Disons d'abord que, sous le régime français, la côte du Labrador commençait immédiatement à l'est des îles et flets de Mingan (concession de Jolliet et de LaLande) et se poursuivait le long du golfe Saint-Laurent et du détroit de Belle-Ile, puis — à partir de la « pointe du détour » — le long de l'Atlantique jusqu'aux terres voisines du détroit d'Hudson. (Traité d'Utrecht.) Aujourd'hui, on peut dire qu'il y a deux Labrador : l'un dont le nom ne

figure pas sur les cartes de géographie, mais revient à chaque instant dans le langage courant et populaire des habitants de la côte nord : c'est le *Labrador laurentien*, ou canadien, qui fait bordure à la portion nord du golfe Saint-Laurent ; l'autre, le seul désigné sous son ancien nom par les géographes, dont les côtes sont baignées par les eaux du détroit de Belle-Ile et de l'Atlantique : c'est le *Labrador océanique*. Le premier fait partie de la province de Québec ; le second est annexé politiquement à Terre-Neuve (1).

Parti de Mingan vers le commencement de juin 1694, ce ne fut qu'un mois plus tard, après avoir mouillé dans plusieurs havres pour permettre aux explorateurs d'y faire la traite et la pêche (2), que le *Saint-François* atteignit les îles Saint-Jacques, en face de la baie de Mis-

(1) Par proclamation royale datée de la cour de Saint-James, le 7 octobre 1763 (l'année même de la signature du traité de Paris), l'île d'Anticosti, le Labrador et une petite étendue de la côte nord du fleuve Saint-Laurent, à partir de la rivière Saint-Jean (un peu à l'ouest de Mingan), furent annexés au gouvernement de Terre-Neuve ; mais, en 1825, un acte du parlement impérial recula les bornes du Canada à l'est, et les fixa à une ligne courant depuis l'anse au Blanc Sablon jusqu'au 52° degré de latitude nord. Anticosti et le Labrador laurentien revinrent alors au Canada et cessèrent de faire partie du gouvernement de Terre-Neuve. — (Voir 6 George IV, chap. 59, sec. 9.)

(2) Il ne faut pas s'étonner de voir Jolliet faire la traite sur ces côtes. Le privilège des associés de la ferme du roi ne s'étendait que jusqu'à deux lieues au-dessous des Sept-Îles ; à l'est des concessions accordées à François Bissot, à Jolliet et à LaLande, le champ était laissé libre à tous les pêcheurs et traiteurs, indistinctement ; seulement, chacun d'eux était exposé à voir un ou plusieurs concurrents s'établir à ses côtés. Une petite concession portant privilège avait été faite cependant, en 1689, près de Blanc Sablon, mais comme un des concessionnaires était François Pachot lui-même, ceux qui montaient son navire, le *Saint-François*, pouvaient y faire la traite en toute sécurité et légalité.

sina, d'où l'on commence à apercevoir Terre-Neuve (1).

Jolliet, à l'instar des premiers explorateurs de la Nouvelle-France, descendit sur une de ces îles et y planta une croix.

Dans ces haltes, et à certains jours, on dressait un autel, le Père franciscain célébrait le saint sacrifice de la messe, et l'on faisait les prières ordinaires « pour le roi, le bourgeois du navire, ses associés, et aussi pour l'heureuse réussite du voyage (2) ».

Le 9 juillet au soir, on atteignit les îles de Balsamon, qui marquent le commencement du détroit de Belle-Ile.

Le 10, les voyageurs rencontrèrent sur la mer « des glaces qui, dans le lointain, paraissaient comme des châteaux. » Le lendemain ils passèrent en face d'une île qu'ils nommèrent la Citadelle. C'était un rocher à pic, de trente pieds de hauteur, qui formait un triangle de plus de quinze arpents, « avec des fossés naturels, des places d'armes tout à l'entour », pavés de gravier et de cailloux. Le même jour, — 11 juillet, — le *Saint-François* doubla « la Pointe du Détonr, qui est la fin du dé-

(1) C'est sur une île voisine de Terre-Neuve qu'un petit-fils de Louis Jolliet, que nous croyons être Jean-Baptiste Jolliet de Mingan, fut tué accidentellement par le sieur Pierre Tessier, qui l'accompagnait, en 1738. L'infortuné jeune homme expira trois quarts d'heure après avoir reçu le coup fatal. — (Archives du ministère de la marine, à Paris; document résumé par M. Édouard Richard, archiviste du gouvernement canadien.)

(2) M. Margry ne donne pas le nom du Père récollet qui accompagnait l'expédition. Le texte du manuscrit de Jolliet le ferait sans doute connaître. Nous savons seulement que le Père Simon de la Place, récollet, se trouvait à Anticosti en 1689, et que, cette même année, il était allé annoncer l'Évangile aux Esquimaux. Le Père Sixte Le Tac dit expressément que le Père Simon de la Place fut le premier missionnaire qui soit allé chez les Esquimaux.

troit de Belle-Ile, nommée par quelques-uns le Cap Charles (1) ».

Les voyageurs virent alors devant eux « une anse pleine d'îles » ; ils mouillèrent près des premières, à cause du vent du sud.

Toute cette côte dentelée et déchiquetée du Labrador serait extrêmement dangereuse si elle n'était protégée contre les vents par une multitude d'îles et îlots qui sont pour les navigateurs un abri admirable.

Le 12 juillet au matin, « on entendit comme deux coups de canon au loin. Jolliet s'embarqua dans un canot avec deux hommes pour aller à la découverte. Il reconnut que c'étaient des glaces qui avaient fait ce bruit en se brisant et en tombant dans la mer ».

On était enfin entré dans la mer toute parsemée d'îles de la côte du Labrador, et là commence un véritable voyage de découvertes. Jolliet « donne des noms aux lieux comme s'ils n'étaient connus de personne et qu'il en prit possession le premier. Il veut aussi apprendre ce que peut produire d'avantages aux Canadiens le commerce avec les Esquimaux ».

L'explorateur avait encore un autre but : celui de trouver un passage moins au nord que le détroit d'Hudson

(1) La baie voisine du cap Charles a été indiquée comme devant être le terminus d'une ligne de chemin de fer qui relierait Québec au Labrador océanique. Du cap Charles à la côte de l'Irlande, la traversée se ferait en trois jours. Un autre projet serait de relier la baie James à l'Atlantique par un chemin de fer qui suivrait la vallée de la rivière appelée *East Main*, à l'est de la baie, puis, après avoir franchi un désert de sable sans montagnes, atteindrait la vallée du fleuve Hamilton et celle du lac Melville, et aurait son terminus à l'estuaire Hamilton (*Hamilton Inlet*).

pour communiquer de l'Atlantique à la baie James.

Jolliet donna le nom de Saint-Louis à une baie dans laquelle il entra le 13 juillet (1). On alluma les feux, on tira du canon pour attirer les Sauvages, mais personne ne parut, et l'écho seul répondit aux détonations.

Le 14, « comme le vent était contraire au point de faire douter une tempête (2), on s'arrêta pour raccommo-der la barque ; Jolliet monta sur une île d'où il découvrit bien dix lieues dans la baie vers le nord-ouest, en outre des deux qu'on avait déjà parcourues. Par la coupe des montagnes, il pensa que la baie continuait au delà. Il y vit plusieurs îlots de roche et des îles couvertes de grands bois d'épinettes, de trembles et de bouleaux, ainsi que les montagnes voisines. Les îles des bords de la mer seules lui parurent peuplées et revêtues de mousse.

» La plupart de ces îles étaient fort hautes, et chacune dans son milieu représentait comme des montagnes d'une terre ferme.

» Jolliet examina ainsi avec la plus grande attention le paysage, mais le soleil se coucha sans montrer les Esqui-
maux tant souhaités.

» Enfin le 15, comme l'on quittait la baie, il aperçut au large une biscaïenne faisant la route de Terre-Neuve.

(1) Ce nom a été conservé ; on le retrouve sur une carte officielle de la province de Québec, publiée en 1898.

(2) Ce joli archaïsme — douter une tempête — est sans doute cité textuellement du manuscrit original. Il est regrettable que M. Margry, qui a trouvé bon de publier intégralement des pages d'inepties anonymes, dans un de ses volumes de documents historiques, n'ait pas cru devoir reproduire textuellement les manuscrits authentiques de Louis Jolliet qu'il a eus entre les mains.

Sa pensée d'abord fut que c'était un navire européen, parce qu'elle retourna sur ses pas (*sic*), mais, deux heures après, le *Saint-François* vit arriver les Esquimaux.

» Il ne s'en présenta d'abord à Jolliet que deux, chacun dans un canot de loup marin, pour traiter de quelques peaux. Les autres demeurèrent au loin. Ils ne voulurent pas aborder, mais ils ne cessèrent de crier, quoique plus hardis : *Ahé ! ahé ! Thou, tchourakou ! c'est-à-dire : « Bas les armes ! Point de trahison » !* Ils étaient à portée de mousquet des Français, et ceux-ci voyaient bien les signes qu'ils leur faisaient d'aller à eux. Enfin Jolliet s'y décida. Il prit avec lui, dans le bateau, trois hommes et quelques couteaux pour la traite. On s'aborda aisément des deux parts.

» Des deux Esquimaux, l'un, vieillard à barbe noire (qui avait sans doute eu des rapports avec les Espagnols).. se nommait Capitena Joannis ; l'autre, sans barbe, s'appelait Kamicterineac. Tous deux étaient grands, gras et blancs ».

Chacun d'eux était couvert d'un « capot de loup marin à capuchon, semblable à ceux des Récollets », se terminant par une queue ou pointe « bien passée et bien cousue ». L'un et l'autre avaient « une culotte de peau avec le poil, et des bottes de loup marin, le tout bien cousu et bien fait.

» Les deux Esquimaux firent signe à Jolliet et à ses compagnons d'entrer et de mouiller dans un havre qui paraissait proche. L'espérance de faire quelque commerce et peut-être quelque découverte porta Jolliet à pé-

nétrer dans ce havre, que l'on nomma, en souvenir du vaisseau et du bourgeois (François Pachot), le havre Saint-François (1).

» Le lendemain, après une nuit tranquille, sur les huit heures, nos Français entendirent les mêmes cris : *Ahé ! ahé !* C'étaient les deux Esquimaux de la veille qui les invitaient à la traite. Mais comme ils voulaient toujours ne pas venir à bord, Jolliet descendit sur le bateau avec quatre hommes. S'approchant des nôtres en étendant et en agitant des peaux de loutres comme ils eussent fait de pavillons, les deux Esquimaux ne cessaient de crier : *Ahé ! ahé ! Thou, tchourakou !* redoublant fréquemment : *Thou, tchourakou*, c'est-à-dire : « Point de trahison ! bas les armes » ! Ils avaient à terre, au loin, leurs arcs, des flèches et un fusil. Ils faisaient signe à Jolliet d'agir de même. Lorsque le bateau de celui-ci fut arrivé près des roches, il aborda et alla seul au-devant d'eux ; mais ils se retirèrent aussitôt en arrière ; tout étonnés et inquiets, ils lui firent signe avec la main de retourner au bateau, et lorsqu'il y fut, ils lui dirent avec gaîté, la satisfaction peinte sur le visage : *Catchia !* « Voilà qui est bien ». Alors ils joignirent les Français. Mais un d'eux gardait toujours les armes et les flèches, pendant que l'autre traitait. Ils ne venaient que l'un après l'autre, disant toujours : *Tchourakou !*

» Jolliet écrivit plusieurs mots de leur langue, qu'ils lui donnèrent avec des témoignages de joie. Ces Esqui-

(1) Ce nom, inscrit sur les cartes de Jolliet, a aussi été conservé.

maux furent les deux seuls qu'il aperçut. En les quittant, ils lui firent entendre qu'ils allaient dans leur chaloupe rejoindre leurs gens, partis depuis peu de ce havre. Nos Français, en effet, y comptèrent onze grandes cabanes du printemps, et reconnurent là, comme à la baie Saint-Louis, que ceux qui y avaient séjourné y avaient fait des canots et raccommo­dé des biscaïennes.

» Le 17 juillet, ils doublèrent le cap qui sépare le havre de Saint-François de la baie appelée de ce nom par eux, et y entrèrent.

» Le 18, ils traversèrent la baie Saint-Michel et y trouvèrent un bon mouillage, où ils furent retenus par le vent de N.-O., et par la pluie. Jolliet profita de cette nécessité pour envoyer un canot reconnaître les petites anses. Celui qui le menait remarqua qu'il y avait quantité de bois sur les montagnes, et dans les vallées l'apparence d'une rivière.

» Le 21, laissant une baie à gauche, dans le nord-ouest, et les îles que l'on nomma îles Saint-Thomas, le *Saint-François* entra dans un canal »...

Le lendemain, le vent étant sud-sud-ouest, « comme le *Saint-François* allait sortir des îles... l'équipage découvrit dans le nord-ouest une grande baie dont le fond ne paraissait point (1). On jugea aussitôt que ce pouvait être la grande rivière que l'on cherchait, sur laquelle les Esquimaux devaient se trouver, sinon que l'on y rencontrerait du moins un passage dans les îles pour abrég­er la route.

(1) Probablement la baie de Sandwich.

» Après avoir bien considéré tout, en bas et du haut des mâts, Jolliet résolut d'entrer dans cette rivière. Nos Français avaient fait environ une lieue lorsque, passant le long d'une île pleine de goélands, ils entendirent plusieurs voix : c'étaient celles des Esquimaux, qui parurent presque au même instant. Ils montaient deux biscaïennes qu'ils s'empressèrent de mener dans une île, puis, comme ceux qu'on avait vus les jours précédents, ils se mirent à crier : *Ahé ! ahé !*, en montrant des loups marins. Plus courageux que les autres, ils vinrent à bord du vaisseau au nombre de six, chacun dans un canot... Après avoir changé quelques loups marins, ils firent signe à nos Français de gagner la baie et qu'ils allaient les y suivre avec leurs biscaïennes pour leur montrer leur village, où l'on traiterait davantage. Jolliet le souhaitait, car, disait-il, tout roule sur ce mot de traite, et cependant cette traite n'est pas grand'chose jusqu'ici. Ils les crut donc, et peu de temps après il vit leurs biscaïennes arriver à la voile derrière le *Saint-François*, qui cargua les siennes pour les attendre. Deux canots s'avancèrent alors pour montrer le passage par lequel il fallait entrer... Jolliet les laissa prendre les devants et les suivit avec plaisir dans le canal faisant nord-nord-ouest quatre lieues jusqu'aux cabanes du village ».

UN VILLAGE D'ESQUIMAUX

« Jolliet estimait être par 53° 44' de latitude. Le *Saint-*

François mouilla sur les deux heures de l'après-midi devant le village, où, lorsque tous furent assemblés, nos Français comptèrent neuf cabanes, trois biscaïennes et un charrois. Tout était en bon ordre. Neuf canots vinrent trouver Jolliet et son monde, faisant les signaux et les harangues ordinaires ; puis, après avoir traité, ils s'en retournèrent avec beaucoup de joie.

» Ils firent alors de la fumée sur une montagne de leur île, pour avertir deux canots qui étaient dans la baie. Dans l'un était leur chef, nommé Guignac, qui voulut venir droit au navire ; ils l'approchèrent, et ensuite ces dix canots vinrent avec lui, tous rangés de front, les hommes toujours haranguant et disant sans cesse le *Tcharakou* : « paix partout, bas les armes, point de trahison, bons capitaines de tous côtés ».

» L'abord, les embrassades, les cérémonies de joie se firent dans le bateau, contre le navire, après quoi ils s'en retournèrent donnant à entendre qu'ils reviendraient le lendemain »...

Ils revinrent en effet le lendemain matin. Ils se montraient gais et affables ; « parfois ils faisaient aux Français signe d'aller à leurs cabanes. Jolliet écrivit quelques mots de leur langue, qui lui parut aisée à apprendre ». Ils vinrent de nouveau le soir, mais quelque chose dans le navire leur parut suspect. « Ils firent garde toute la nuit ; mais lorsque le jour parut, une grande fumée s'éleva, et soit qu'ils eussent reconnu l'esprit pacifique des nôtres, soit pour une autre raison, ils poussèrent des exclamations de joie et adressèrent aux Français des paro-